

"402N"
Société à responsabilité limitée au capital de 1.999.200 €
Siège social 9 rue Bir Hakeim 59240 DUNKERQUE
R.C.S. DUNKERQUE : 922 527 825

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION
DU GERANT DU 5 DECEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le cinq décembre

Le soussigné, Monsieur Olivier DESCAMP

Agissant ès qualité de Gérant t de la Société **"402N"**

A, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, pris les décisions suivantes relatives au transfert de siège social de la Société :

PREMIÈRE DÉCISION

Le Gérant décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société, fixé 9 rue Bir Hakeim 59240 DUNKERQUE, à l'adresse suivante : **296 rue des Argousiers 59123 BRAY DUNES .**

DEUXIÈME DÉCISION

En suite de la décision qui vient d'être prise, le Président décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 296 rue des Argousiers 59123 BRAY DUNES (FRANCE)... [le reste de l'article demeure inchangé] »

TROISIÈME DÉCISION

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Monsieur Olivier DESCAMP – gérant

Copie certifiée conforme

Pour copie certifiée conforme délivrée le 10/12/2024

certifié conforme le 10/12/24

